

COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

**REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

-----

**AR Temp 2019/049**

Nous, Maire de la Commune de Sanvignes-les-Mines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Considérant la demande présentée par l'entreprise GUINOT TP, rue Henri-Paul Schneider, à 71210 Montchanin,

Considérant que pendant la durée des travaux de mise en accessibilité de quais de bus rue Léon Blum, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRETONS**

**Article 1** : A compter du mercredi 10 juillet et pendant la durée des travaux, la circulation s'effectue alternativement (régulation par feux tricolores) sur la voie restée libre rue Léon Blum, dans sa partie comprise entre son intersection avec la rue Etienne Chambosse au carrefour desservant la rue de la liberté et la rue Jean Laville (RD 230).

**Article 2** : Le stationnement et le dépassement de tous véhicules sont interdits à l'emplacement des travaux.

**Article 3** : La signalisation réglementaire résultant des présentes dispositions sera fournie et mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous sa responsabilité et sous le contrôle de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau.

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier.

**Article 4** : Toutes dispositions seront prises par l'entreprise chargée des travaux afin de permettre l'accès des riverains à leurs habitations, selon les impératifs du chantier, ainsi que le passage des services de police, de secours, de lutte contre l'incendie, de transports en commun et des véhicules de ramassage des ordures ménagères.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Responsable de l'entreprise GUINOT, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CCM, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Sanvignes-les-Mines, le 27 juin 2019

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE